RENCONTRONS-NOUS !
05 53 45 85 70
CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD
AVENUE DE BORIE MARTY
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026
DÉCLARATION D'EXISTENCE :
72 24 01587 24

GERER LA PAIE

1 / 4

Soyez acteur de votre parcours de formation et passez à l'action !

Objectifs

- Maîtriser toutes les techniques de paie
- Intégrer tous types d'absences maladie et les variations du temps de travail
- Calculer les cotisations sociales et de retraite
- Intégrer les avantages en nature et frais professionnels

Compétences développées

Intégrer en paie toutes les variations possibles du temps de travail
Traiter les absences
Traiter les avantages en nature et frais professionnels
Calculer les cotisations de sécurité sociale en toute sécurité
Intégrer les cotisations aux caisses de retraite complémentaire
Sécuriser les opérations de fin de paie

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Modalités pédagogiques :
Formation en présentiel : Salle équipée de matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard, postes informatiques à disposition
Formation en distanciel : Il est nécessaire que chaque participant puisse avoir un poste informatique équipé de haut- parleurs et son, casque, accès à internet.

Apports théoriques sont alternés avec des exercices pratiques de mise en situation professionnelle.
Possibilité d'adapter les exercices aux besoins des participants afin de rendre la formation plus opérationnelle.
Validation de la compréhension du stagiaire par le formateur à chaque étape du déroulé pédagogique.

Durée de formation
5 jours soit 35 heures

Public
Responsable et collaborateur du service RH, paie, comptabilité, Expert comptable, Responsable Administratif et Financier.

Prérequis
Connaître l'environnement de la paie.

Niveau / Certification Obtenue
Attestation de formation et certificat de réalisation

Type de formation / stage
Présentiel, À distance

Intra/Inter/Accompagnement individuel

RENCONTRONS-NOUS !
05 53 45 85 70
CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD
AVENUE DE BORIE MARTY
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026
DÉCLARATION D'EXISTENCE :
72 24 01587 24

GERER LA PAIE

2 / 4

Supports de formation (version numérique ou papier remis à chaque participant en fin de formation).

Nombre de Participant par session de formation :
En Inter-entreprises : Groupe de 6 personnes maximum en présentiel
En Intra-entreprise : Groupe de 8 personnes maximum
En distanciel: cours individuel ou collectif (nombre déterminé en amont en fonction de l'audit réalisé en amont)

Profil du formateur : formateur confirmé ayant une expérience d'expert comptable, commissaire aux comptes et auditeur.

Modalités d'évaluation :
Avant la formation : audit des besoins et du niveau soit par entretien, soit par questionnaire de positionnement
A la fin de la formation : évaluation de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur par différentes méthodes d'évaluation (questionnement oral, exercices pratiques, tests, qcm)

Programme

1. INTÉGRER EN PAIE TOUTES LES VARIATIONS POSSIBLES DU TEMPS DE TRAVAIL

- Cadre, agents de maîtrise, employé : maîtriser la durée légale, conventionnelle et contractuelle du travail
- Décompter les heures de travail en fonction des spécificités : salaire, forfait et heures assimilées
- Intégrer les heures supplémentaires : contingent, calcul et valorisation
- Heures complémentaires : mise en œuvre et mode de calcul
- Heures de nuit, travail le dimanche, travail les jours fériés... : traiter les spécificités et les repos et compensation qui en découlent
- Alimenter le compte épargne temps

RENCONTRONS-NOUS !
05 53 45 85 70
CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD
AVENUE DE BORIE MARTY
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026
DÉCLARATION D'EXISTENCE :
72 24 01587 24

GERER LA PAIE

2. TRAITER LES ABSENCES

- Les congés payés :
  - Calculer les CP en fonction du droit et du temps de travail
  - Intégrer la prise de CP dans la paie
  - Indemnisation des CP : choisir entre maintien de salaire et « règle de la base CP »
- RTT : maîtriser les modalités d'acquisition, d'utilisation et de paiement
- Événements familiaux : droit du travail et convention collective
- Maladie :
  - Respecter les droits à l'indemnisation : subrogation, garantie sur le net…
  - Calculer les Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)
- Maternité :
- Accident de travail et Accident de trajet : les carences applicables
- Le cas des absences non rémunérées : grèves, retard, congés sans solde…

3. AVANTAGES EN NATURE ET FRAIS PROFESSIONNELS

- Différencier les avantages en nature soumis et non soumis à cotisation : logement, voiture, nourriture, NTIC…
- Réintégrer les avantages en nature dans le salaire brut
- Gérer les frais professionnels et de déplacement en paie : forfait, réel…
- Cas particuliers : bons d'achat et avantage en nature donnés par le CE

4. CALCULER LES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE EN TOUTE SÉCURITÉ

- Déterminer les plafonds en fonction de la durée du travail : temps plein, partiel ou partagé
- Différencier charges patronales et charges salariales : ventilation et assiettes des cotisations
- Seuils d'exonération et base forfaitaire : clarifier les spécificités des apprentis et étudiants stagiaires
- Maîtriser les réductions de cotisations générales sur les bas salaires : FILLON-TEPA
- Intégrer les bases de cotisation et incidence de la prévoyance : CSG et RDS

RENCONTRONS-NOUS !
05 53 45 85 70
CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD
AVENUE DE BORIE MARTY
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026
DÉCLARATION D'EXISTENCE :
72 24 01587 24

GERER LA PAIE

- Régulariser les plafonds : progressif, annuel, mensuel
- Déclarations et cotisations spécifiques : URSSAF et Pôle Emploi

5. INTÉGRER LES COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- Retraite complémentaire ARCCO
- Retraite complémentaire AGIRC : garantie minimale de points
- Le cas des sommes isolées ARCCO et AGIRC

6. SÉCURISER LES OPÉRATIONS DE FIN DE PAIE

- Gérer en paie la démission
- Traitement en paie du licenciement individuel : indemnité légale et compensatrice de préavis
- Les spécificités de la rupture conventionnelle
- Réaliser le solde de tout compte : les règles à suivre